

LE TERRITOIRE BASSEE MONTOIS BIENTOT DOTE DE SON PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Pour limiter les effets du changement climatique, les pays signataires de l'Accord de Paris en 2015, se sont donné pour objectif, de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ». Pour ce faire, il est crucial de s'attaquer aux causes du changement climatique.

Pour la France, il s'agit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre et de réduire de 50% les consommations d'énergies d'ici 2050.

Ces engagements globaux ne pourront être respectés sans la mise en place d'actions à l'échelle locale. C'est pourquoi, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte de juillet 2015 renforce le rôle des intercommunalités en confiant à celles de plus de 20000 habitants, comme notre Communauté de Communes Bassée Montois, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui doit définir, sur le territoire de l'intercommunalité:

- les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et d'anticiper les impacts du changement climatique.

Pour la Communauté de Communes Bassée Montois, l'élaboration du PCAET a été lancée en septembre 2018. La première étape a consisté à réaliser un diagnostic du territoire. Ce diagnostic présente un état des lieux des consommations d'énergies, de la production d'énergie renouvelable, d'une analyse des émissions de gaz à effet de serre et du stockage de carbone, d'une étude de la qualité de l'air et de l'observation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

L'élaboration et la mise en œuvre de notre PCAET Bassée Montois sont impulsées et coordonnées par la communauté de communes mais tous les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, habitants...) sont concernés et invités à participer. La transition énergétique et écologique ne peut se faire sans tous ces acteurs et notamment sans les citoyens. Cette large mobilisation permettra de privilégier une cohérence entre les actions du territoire, en passant au filtre « *climat-énergie* » toutes les décisions politiques, pour passer d'initiatives éparées, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse.

Pour travailler ensemble à partir du diagnostic, afin de bâtir de nouvelles dynamiques en matière environnementale, sociale et économique, une série de réunions est prévue à partir de janvier avec

l'ensemble des acteurs locaux (élus et personnel des communes, associations, agriculteurs, entreprises, commerçants).

Une réunion avec l'ensemble de la population est prévue le 4 février 2021. Les conditions sanitaires ne nous permettent pas de définir pour l'instant les modalités d'organisation de cette réunion (présentiel ou visio-conférence) mais des flyers seront distribués mi-janvier 2021 dans les boîtes aux lettres pour les préciser.

Une plateforme d'échange sera mise en ligne après cette réunion afin de recueillir les avis et les propositions des habitants.

Ce travail participatif sera prolongé tout au long de l'année 2021 et la Communauté de Communes ne manquera pas de vous tenir informés.